



Conseil communautaire

Du vendredi 29 novembre 2013 à 9h00

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte rendu

Etaient présents Mesdames et Messieurs : ANDRE Michel représenté par GIRARD-CARRABIN Franck, ARNAUD Hubert, ARNAUD Michel, BLANC Aimé, BORGRAEVE Laurence, BUISSON Pierre, CARLIOZ Chantal, CLEMENT-DIDIER Christiane représentée par FALCO Stéphane, CLOT-GODARD Gérard, COCHE Catherine, FALCO Stéphane, GARCHERY Jean-François, GIRARD-CARRABIN Franck, GOUTTENOIRE Jean-Paul, MORETTI Pascale, REPELLIN Alain, RIVOIRE Pierre, SAUVAJON Gérard, TATIN Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : FAYOLLE Marie, ROCHAS Eric.

Monsieur GIRARD-CARRABIN Franck a été désigné secrétaire de séance.

Présentation de la règlementation des boisements par le Conseil général (cf. document de présentation ci-joint ainsi qu'une présentation de la procédure de mise en valeur des terres incultes).

Présentation du bilan des diagnostics des logements ciblés du parc HLM réalisé par H&D. Une présentation détaillée du travail réalisé sera faite en commission logement et des réunions pour évoquer les problèmes avec les bailleurs seront programmées rapidement avec les représentants des communes.

1. Approbation du compte-rendu du conseil précédent.
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
 - Fixation du coût d'achat du kit vitrine « Acheter ici, je m'y retrouve. Mon plateau, c'est mon village » à 20 € pour les entreprises adhérentes à une union de commerçants et d'artisans et 50 € pour les entreprises non adhérentes et fixation du coût de réalisation du pré-diagnostic avant travaux des dossiers de demande d'aide à la modernisation dans le cadre du FISAC à 45 €.
3. Expérimentation de la desserte Valence TGV – Vercors : incidences juridiques et modalités de conventionnements avec les conseils généraux de l'Isère et de la Drôme.

Dans le cadre de l'étude mobilité, les modalités d'une liaison entre Valence TGV et le plateau du Vercors pour mettre en place une expérimentation durant l'hiver 2013-2014 ont été étudiées. L'expérimentation porterait sur les 5 semaines de vacances en février/mars en mettant en place un système de transport à la demande. Pour cela, la CCMV doit prendre le niveau de compétence nécessaire c'est-à-dire conventionner avec les conseils généraux de l'Isère et de la Drôme pour qu'ils lui délèguent l'un et l'autre la compétence d'Autorité organisatrice de transports de niveau 2 avec une limite de temps et des modalités à définir dans les conventions.

Stéphane Falco souligne le fait que l'expérimentation d'une liaison Valence TGV-Vercors s'inscrit dans le cadre de l'étude mobilité et que la période la plus propice pour la mener reste les vacances de février où les flux sont plus concentrés.

Plusieurs élus font remarquer que les délais de mise en place d'une telle action et de communication auprès des clients potentiels sont très courts et que une importante partie des clients a certainement déjà pris ses réservations pour février.

En réponse à ces interrogations, il est précisé que l'expérimentation serait menée selon les modalités suivantes : 2 aller-retour chaque samedi pour la période allant du 15 février au 15 mars par le biais de la prestation d'un autocariste. Une desserte directe entre la gare de Valence TGV et les communes

Gérard Sauvajon souligne l'importance d'expérimenter une telle liaison.

Pascal Moretti pense qu'un tel service est essentiel et doit être expérimenté en priorité durant les vacances d'hiver.

Pierre Buisson met l'accent sur la nécessité d'engager la communication auprès des acteurs du tourisme et des clients dès que possible tout en sécurisant le cadre juridique avec les conseils généraux de l'Isère et de la Drôme.

Gérard Sauvajon fait remarquer qu'il faudra tenir compte du démarrage tardif de l'opération au moment de dresser le bilan de l'expérimentation.

Pierre Buisson explique qu'il faudra rapidement se positionner sur le fait de prolonger l'expérimentation pour la période estivale.

Michel Arnaud ajoute que pour que cette action soit pérennisée dans le temps, il sera nécessaire de mettre en place un partenariat public-privé.

Pierre Buisson fait remarquer que parallèlement à l'expérimentation durant les vacances de février 2014, Vercors Tourisme et les offices de tourisme devront sensibiliser les partenaires privés pour les associer à terme à ce projet.

D'autre part, Pascal Arnaud explique qu'une restitution du plan d'actions proposé suite à l'étude mobilité sera programmée lors d'un prochain conseil communautaire.

↳ Cette proposition est approuvée.

4. Projet de médiathèque tête de réseau et réflexions autour de la compétence « médiathèque et mise en réseau des bibliothèques » : point sur le conventionnement avec le conseil général.

Pierre Buisson explique que dans le cadre de la politique de développement de la lecture publique menée par le conseil général, une convention est proposée à la CCMV portant sur la réalisation d'un diagnostic préalable, la mise en place et le fonctionnement d'une médiathèque tête de réseau.

Un espace au sein du futur centre culturel de Lans en Vercors est prévu pour accueillir la médiathèque tête de réseau. Une convention avec la commune de Lans en Vercors devra être établie pour définir les modalités de répartition des coûts de fonctionnement.

D'autre part, la CCMV doit modifier ses statuts pour acquérir la compétence « Equipement et gestion d'une médiathèque tête de réseau et animation et informatisation du réseau des bibliothèques ».

La mise en place de la médiathèque tête de réseau nécessitera le recrutement d'un bibliothécaire qui gèrera l'équipement et animera le réseau des bibliothèques municipales et associatives. Les premières missions du bibliothécaire seront de constituer le réseau et les collections. Un véhicule et du mobilier devront être achetés en complément. Des aides du conseil général porteront sur ces différents postes de dépenses.

Pierre Buisson propose de modifier la convention définie avec le conseil général pour prendre en compte le fait que les bibliothèques au sein des communes souhaitent garder la maîtrise d'une partie de leurs collections et de leur évolution sous la coordination de la médiathèque tête de réseau. Ainsi, la convention spécifiera le fait que le financement apporté par le conseil général et relatif au renouvellement des collections concernera les achats réalisés par la CCMV et les bibliothèques des communes.

Chantal Carlioz souhaite connaître l'articulation envisagée entre le personnel de la médiathèque tête de réseau et le personnel des bibliothèques des communes et le calendrier de mise en place.

Pierre Buisson explique que le travail de coordination des personnels du réseau sera une des principales missions de l'agent recruté par la CCMV. Le recrutement interviendra lorsque la convention aura été signée avec le conseil général et le diagnostic sur le fonctionnement et l'organisation des bibliothèques mené. Il rappelle que l'employeur sera la CCMV.

Aimé Blanc souhaite savoir quand ce service sera mis en place.

Jean Paul Gouttenoire explique que la médiathèque sera opérationnelle lorsque le centre culturel ouvrira ses portes, à priori au printemps 2015.

Pascale Moretti attire l'attention sur le fait que si la mise en place de la médiathèque tête de réseau sollicite trop fortement les bénévoles, il y a un risque qu'ils s'essouffent.

Pascal Arnaud explique que d'après les expériences menées sur d'autres territoires du département, les bénévoles gagneront plutôt du temps grâce aux formations et à l'informatisation prévus dans le cadre du réseau.

Pierre Buisson ajoute que la dernière réunion s'est tenue avec les représentants des bibliothèques et y compris les bénévoles. Nous avons ainsi pu les informer et tenir compte de leur avis.

Hubert Arnaud ajoute que le personnel de la médiathèque aura des temps dédiés pour aider les bibliothèques des communes.

Michel Arnaud souligne le fait qu'il y a un risque que les moyens nécessaires soient en augmentation.

Chantal Carlioz rappelle qu'elle s'est positionnée favorablement au début de ce mandat sur la localisation de la médiathèque à Lans en Vercors. Elle souhaite savoir si pour éviter de créer un poste en plus, on ne peut pas mutualiser avec les personnels communaux en place.

Pierre Buisson ajoute qu'il ne faut pas se faire d'illusion ; la médiathèque tête de réseau est une évolution importante et un service en plus rendu à la population et cela aura un coût malgré l'aide du conseil général pendant les premières années. Il estime qu'il est du ressort de la CCMV d'en limiter les ambitions pour en maîtriser le coût.

↳ **Il est décidé d'adopter la compétence « Equipement et gestion d'une médiathèque tête de réseau et animation et informatisation du réseau des bibliothèques » et d'approuver la convention pour la mise en place et le fonctionnement de la médiathèque tête de réseau avec le conseil général.**

5. Charte de développement et PLUi : calendrier, modalités de prise de compétence et accompagnement AURG.

Pierre Buisson explique que le contexte évolue très régulièrement. A priori, la loi ALUR devrait bien être promulguée en début d'année 2014. Toutefois, un courrier a été adressé aux parlementaires pour les alerter sur la nécessité d'introduire la rétroactivité dans la loi pour que les communes soient assurées de pouvoir terminer les procédures engagées.

Pierre Buisson propose que la CCMV délibère en vue d'une prise de compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » au conseil du 20 décembre ; le Préfet ayant 3 mois pour prendre son arrêté et pour que la CCMV soit compétente, ce qui laisse le temps soit à la loi d'être promulguée, soit aux communes de terminer leurs procédures.

Gérard Sauvajon estime que le Préfet est à même de comprendre que le travail mené dans les communes doit pouvoir être pris en compte sans devoir attendre la mise en application du PLU intercommunal qui n'interviendra pas avant 5 années. Il pense d'autre part que l'ensemble de la réflexion et du travail mené pour l'actualisation de la charte de développement intercommunale sera forcément pris en compte.

Aimé Blanc ajoute que durant les 5 années nécessaires à l'élaboration du PLU intercommunal, les communes ne pourront pas rester sur leurs anciens documents d'urbanisme alors que le travail de réflexion mené à l'échelle communale est presque achevé. Il insiste sur la nécessité d'être vigilants auprès des parlementaires sur ce point.

↳ **La prise de décision concernant la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » est reportée au conseil communautaire du 20 décembre dans l'attente d'informations supplémentaires sur la date de promulgation de la loi ALUR.**

6. Demande de subvention pour l'animation économique du CDDRA en 2014

Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour l'animation économique du CDDRA pour l'année 2014 selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Financeurs	Montants
Animation	59 800 €	Subvention Conseil Régional (CDDRA) – 50% des dépenses éligibles	32 615 €
Frais de fonctionnement	8 158 €	Autofinancement	35 343 €
Sous-total « dépenses éligibles »	65 230 €		
TOTAL	67 958 €	TOTAL	67 958 €

↳ **La demande est approuvée.**

7. Demande de subvention pour l'animation du Plan Pastoral Territorial 2014

Il convient de solliciter une subvention de la région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs du Plan Pastoral Territorial du Vercors 4 Montagnes selon le plan de financement suivant : montant total de l'opération : 1206,49 €, et subvention à hauteur de 80 % du Conseil Régional Rhône-Alpes, soit 965,20 €, la Communauté de Communes contribuant au financement à hauteur de 20 %, soit un montant de 241,29 €.

↳ **La demande est approuvée.**

8. Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière 2014 auprès du PNRV.

L'animation de la Charte forestière de territoire en 2014 représente une dépense de fonctionnement à hauteur de 41 138,04 € répartis comme suit :

Dépenses relatives à l'animation	
Frais de salaires de l'animateur de la Charte	28 126,06 €
Frais de secrétariat-encadrement	3 512,98 €
Frais généraux	8 899 €
Frais de déplacements	600 €
Total	41 138,04 €

Il est proposé que la Communauté de communes sollicite une subvention à la Région Rhône-Alpes sur les lignes du Parc du Vercors, dans le cadre de sa politique sur la forêt et la filière bois selon les modalités suivantes :

	Conseil Général de l'Isère	Région Rhône Alpes	Autofinancement	Total
Montant en €	16 186	4 500	20 452,04	41 138,04
Taux en %	39,3	10,9	49,7	

👉 **La demande est approuvée.**

9. Motion concernant le redécoupage des cantons : compte tenu du redécoupage des cantons actuellement en discussion au conseil général, il est proposé une motion contre le découpage proposé pour le nouveau canton regroupant les communes de la CCMV avec les communes de Noyarey Sassenage, Veurey-Voroize et une partie de Fontaine.

Chantal Carlioz explique que, lors de la discussion au conseil général, elle a proposé un canton sans la partie de Fontaine pour éviter qu'une commune soit scindée en deux et pour dessiner un canton qui fasse partie intégrante du Parc naturel régional du Vercors. Cette proposition n'a pas été retenue. D'autre part, elle a demandé au Président du conseil général de réfléchir à la mise en place d'une procédure contractuelle associant la région et le département en faveur des territoires de moyenne montagne au sein des nouveaux cantons pour maintenir les services de proximité liés et notamment ceux liés aux chefs lieux de cantons. Le risque si on ne fait rien est la mort lente de nos territoires.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute qu'une solidarité doit être trouvée afin de préserver nos territoires locaux et les services de proximité au-delà des enjeux politiques et nationaux.

Michel Arnaud souligne le fait qu'en ne faisant que refuser les nouveaux cantons proposés, nous risquons de passer pour « d'irrésistibles gaulois ».

Chantal Carlioz estime qu'il convient en effet de se positionner favorablement à un canton regroupant la CCMV avec Veurey, Noyarey et Sassenage mais sans Fontaine pour les raisons évoquées précédemment.

Pierre Buisson regrette que la première proposition qui avait été faite et qui regroupait la CCMV avec le Royans n'ait pas été retenue.

Le fait que le nouveau découpage amènera de grandes disparités est souligné ; en effet, le canton de Saint Martin d'Hères comportera 2 communes tandis que celui de la Matheysine et du Trièves en comportera 72. D'autre part, il est également souligné le fait que ce nouveau découpage ne permettra aucune économie pour le contribuable.

👉 **La motion proposée est approuvée à l'unanimité et sera reprise par les communes.**

10. Approbation du renouvellement de la convention avec l'organisme Recylum affilié à OCAD3E dans le cadre du programme de collecte des lampes usagées pour une durée de 6 ans à compter de février 2014.

👉 **Le renouvellement de la convention est approuvé.**

11. Approbation de la répartition du volet enfance et du volet jeunesse de la prestations de services enfance jeunesse (PSEJ) 2012 dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

↳ La répartition du volet enfance est approuvée selon le tableau suivant :

PROJETS INTERCOMMUNAUX SUR LES 7 COMMUNES (CCMV)

N° projet	Action	Collectivités porteuses du projet	Total par action	Total à conserver par la CCMV	Collectivités destinataires de la PSEJ 2012	TOTAL A CONSERVER PAR LA CCMV
1	Coordination	CCMV	15 848,16	15 848	CCMV	41 590
3	RAM P'Tit Patapam	CCMV	16 025,25	16 025	CCMV	
5	Ludothèque	CCMV	9 716,57	9 717	CCMV	

PROJETS DE PROXIMITE

			Total par action	Total à reverser		TOTAL A REVERSER
2	MA 3 Pommes	CORRENÇON EN VERCORS	14 784,81	14 785	CORRENÇON EN VERCORS	160 594
3	MA 3 P'tits tours	LANS EN VERCORS	53 085,07	53 085	LANS EN VERCORS	
6	MA La Maison des Oursons	VILLARD DE LANS	62 553,23	62 553	VILLARD DE LANS	
7	MA Diablotins	SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE	13 920,09	13 920	SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE	
8	MA Les Bout' Choux	SIAM	16 250,64	16 251	SIAM	

TOTAUX			202 183,82	202 184		202 184
---------------	--	--	-------------------	----------------	--	----------------

12. Approbation de la convention à intervenir avec la commune de Fontaine pour la mise en place de l'antenne Vercors du centre de planning familial pour l'année 2013.

Chantal Carlioz demande que des compléments d'information soient apportés pour pouvoir répondre aux questionnements de sage-femme qui l'ont interpellée, avant de signer la convention.

↳ L'approbation de la convention est reportée au conseil communautaire du 20 décembre.

13. Budget principal - Décision modificative pour la prise en compte de l'assujettissement des indemnités des élus aux charges sociales :

Suite à l'assujettissement aux charges sociales des indemnités des élus intervenu en cours d'année 2013, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires prévus.

↳ La décision modificative est approuvée.

14. Questions diverses

- Trophée Andros : Suite à la demande de l'association organisatrice d'un soutien financier de 24 000 € du fait des difficultés rencontrées lors des précédentes éditions, décision d'aider à l'organisation de l'édition 2014 à titre exceptionnel et dont le montant sera fixé ultérieurement au vue des retours des communes sur les retombées économiques de la manifestation.
- Suite à leur demande, il a été décidé de soutenir l'action des pionniers du Vercors à hauteur de 2 500 € pour le travail de mémoire réalisé en préparation de l'exposition virtuelle sur le Vercors résistant.
- Via Vercors : approbation de l'offre de SETIS pour la négociation foncière auprès des propriétaires concernés pour un montant maximum de 5 810 € HT.